

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

2, place de la mairie 37800 PORTS SUR VIENNE

Tel : 02 47 86 25 63 – Courriel : siepvv37@siepvv37.com – Site : www.siepvv37.com

Ports, le 9 août 2017

**Aux parents des élèves du RPI
Des Ecoles du Val de Vienne**

Madame, Monsieur,

Votre ou vos enfants sont scolarisés dans les écoles du regroupement pédagogique des communes de Maillé, Marcilly, Nouâtre, Ports et Pussigny.

Afin de vous permettre d'appréhender l'ensemble du dispositif éducatif de l'année scolaire 2017/2018, vous trouvez, joint à la présente, une note de rentrée scolaire qui reprend la totalité des informations relatives à l'organisation du temps scolaire.

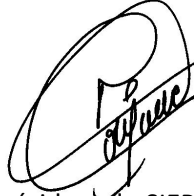
Par ailleurs, pour celles et ceux d'entre vous qui s'interrogent sur l'action éducative sur le territoire des cinq communes dont le SIEPVV a la charge, je vous invite à participer à la

Réunion de rentrée scolaire Vendredi 1^{er} septembre 2017 De 18h30 à 20h30

Espace socioculturel des 2 rivières
Impasse du barrage
37800 PORTS SUR VIENNE

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Daniel POUJAUD



Président du SIEPVV



Les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur le site du SIEPVV [siepvv37@siepvv37.com](http://www.siepvv37.com)

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

2, place de la mairie 37800 PORTS SUR VIENNE

Tel : 02 47 86 25 63 – Courriel : siepvv37@siepvv37.com – Site : www.siepvv37.com

Rentrée scolaire 2017

Note d'information aux familles

L'ambition éducative au service des enfants des communes de Maillé, Marcilly, Nouâtre, Ports et Pussigny

Le mois de juin 2017 a marqué la fin du cycle des trois années scolaires avec les horaires décidés par le conseil d'école mis en œuvre en septembre 2014.

Le choix du syndicat scolaire pour une nouvelle organisation du temps scolaire repose sur les éléments suivants:

- ⇒ Tirer les leçons du bilan négatif des 3 années avec un horaire de fin d'école à 15h20.
- ⇒ Affirmer le Projet Éducatif de Territoire adopté par tous les acteurs éducatifs en 2015.
- ⇒ Respecter le cadre légal pour organiser l'enseignement sur 4 jours
- ⇒ Offrir aux élèves une demi-journée d'activités de loisirs.
- ⇒ Conjuguer les rythmes de l'enfant et l'organisation de la semaine scolaire.



LE BILAN NEGATIF DES TROIS ANNÉES AVEC LA FIN DES COURS À 15 HEURES 20 :

- ⇒ Impossibilité de réaliser les enchaînements des circuits de transport entre le collège et les écoles à la demande du CD37.
- ⇒ Les horaires de transport scolaire ne sont pas respectés.
- ⇒ Des temps d'attente importants sont imposés aux enfants dans les bus de transports scolaires.
- ⇒ Les temps de repos des enfants de maternelle qui requièrent la sieste sont gravement amputés.
- ⇒ Certains élèves se voient retirer le bénéfice de l'APC malgré la demande des familles.
- ⇒ Les horaires scolaires contraignent les familles à user du service accueil et loisirs et la collectivité à mettre en place une plage horaire éducative supérieure à la plage horaire scolaire chaque semaine.
- ⇒ Les horaires scolaires ne permettent pas à tous les enfants de bénéficier des activités éducatives.

Le conseil syndical du SIEPVV a donc, dès le 16 janvier 2017, proposé une autre organisation du temps scolaire pour la période 2017/2020. Cette proposition a été acceptée par le conseil d'école du 6 avril 2017, validée par l'autorité académique le 13 avril 2017 et confirmée définitivement le 16 juillet 2017.



LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE : CADRE DE L'ACTION EN FAVEUR DES ÉLÈVES

La convention de mise en œuvre du PEdT a été signée par le préfet du département le 8 juillet 2015 pour une durée de 3 années. Le PEdT, c'est LE document cadre de l'action éducative sur le territoire des 5 communes qui se décline dans 4 domaines : l'accès de tous aux loisirs, l'autonomie et la citoyenneté, la complémentarité avec l'école et l'implication des familles

4 JOURS POUR LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT ET ½ JOURNÉE D'ACTIVITÉS EDUCATIVES POUR TOUS

La nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée 2017 consacre 4 jours pour le temps d'enseignement, ou 8 demi-journées, et une demi-journée banalisée pour offrir à tous les élèves des activités éducatives.

QUELQUES REPÈRES SUR L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DE LA SEMAINE EN 2017/2018 :

- ⇒ 10 minutes d'intervalle entre les ouvertures des 3 écoles pour respecter les transports.
- ⇒ 5 matinées pour l'apprentissage.
- ⇒ 4 après-midi qui finissent à 16h30 : enchaînements avec le collège pour les transports.



LES RYTHMES SELON LES PRÉCONISATIONS DES CHRONO-BIOLOGISTES

Pour l'année : 7 semaines d'organisation du temps scolaire suivi de 2 semaines de vacances

Pour la semaine : Deux journées à faible vigilance, lundi et vendredi et trois journées à forte vigilance mardi, mercredi et jeudi

Pour la journée : Des activités performantes et apprentissage jusqu'à 12h, une pause méridienne d'1h30 avec un traitement particulier et des activités de systématisation et de mobilisation pour fixer les apprentissages



6 PÉRIODES DE TEMPS PÉRISCOLAIRE EN 2017 - 2018



3 périodes d'Accueil et de Loisirs	3 périodes de Temps d'Activités Périscolaire
7h-8h30	Nouâtre de 13h30 à 16h20 le lundi
12h-13h30	Marcilly de 13h40 à 16h30 le mardi
16h40 -18h45	Maillé de 13h50 à 16h35 le jeudi

Pour chacune des 6 périodes, l'inscription est obligatoire

Chaque élève se voit offrir chaque semaine :

4 jours d'enseignement répartis en 8 demi-journées dont 5 le matin.

La
des
tés

	AE matin	Pause méridienne	TAP	AE soir	Intervenants
Activités connaissance d'autrui					
ateliers inter-génération			x		Personnel SIEPVV
sensibilisation au handicap			x		Personnel SIEPVV
Activités environnement					
fabrication d'herbier			x		Personnel SIEPVV
contes et musique verte			x		Personnel SIEPVV
faune sauvage et domestique			x	x	Club ballan Miré
jardinage			x	(x)	H2P
jeux sensoriels			x	x	Personnel SIEPVV
patrimoine			x		Personnel SIEPVV
Activités lecture et écriture					
contes	x	x	x	x	Personnel SIEPVV
jeux de mots		x	x	x	Personnel SIEPVV
production écrite			x	x	Personnel SIEPVV
Activités manuelles					
bricolage			x	x	Personnel SIEPVV
découverte des courants artistiques			x		Personnel SIEPVV
dessin, coloriage/anti-coloriage	x	x		x	Personnel SIEPVV
peinture				x	Personnel SIEPVV
poterie			x		Personnel SIEPVV
tissage, laine feutrée			x	x	Personnel SIEPVV
Activités sciences et techniques					
atelier informatique et numérique	x		x		EPN de Ports
photographie			x	x	Personnel SIEPVV
vulgarisation scientifique			x		Personnel SIEPVV
Activités sportives :					
équitation				x ¹	Centre de Pouzay
jeux collectifs		x	x	x	Personnel SIEPVV
motricité, parcours		x	x	x	Personnel SIEPVV
natation			x ²	x ³	
football			x	x	APFSM
Activités de détente					
jeux de société	x	x	x	x	Personnel SIEPVV
lecture libre	x	x	x	x	Personnel SIEPVV

liste
activi-
édu-

1. à partir de 5 ans (sauf si autorisation baby-poney : à partir de 3 ans)

2. exclusivement non nageurs, à partir du CP sur confirmation

3. nageurs, à partir du CP sur confirmation



Inscriptions aux activités périscolaires

Période d'activités périscolaires	Tranche horaire	Mettre une croix dans la case pour indiquer oui
Accueil du matin	7h-8h30	
Pause méridienne avec restauration	12h-13h30	
Accueil en soirée	16h40 – 18h45	
Activités à l'école de Nouâtre le lundi	13h30 – 16h20	
Activités à l'école de Marc le mardi	13h40 – 16h30	
Activités à l'école de Maillé le jeudi	13h50 – 16h35	

Un document d'inscription aux activités mises en place dès le 4 septembre 2017 est à compléter et à remettre au SIEPVV.



LES TARIFS 2017/2018

Temps périscolaire du matin et de la fin d'après-midi

Accueil : 1,60 € de l'heure, toute demi-heure entamée est facturée.

Loisirs : 1,30 € de l'heure

Temps périscolaire de la restauration scolaire et pause méridienne

Inscription à l'année : 444,40 € avec possibilité de paiement par prélèvement mensuel sur 10 mois.

Inscription occasionnelle : 3,50 € par repas



LES TRANSPORTS SCOLAIRES

La part des 25 € d'inscription par élèves est prise en charge par le SIEPVV

Le tableau suivant indique les horaires et les points d'arrêt des transports pour l'année scolaire 2017/2018


Les horaires qui figurent dans le tableau sont ceux du départ du car de chaque point d'arrêt.

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi				Mercredi			
car n° 1 => SO6_2 RD		car n° 2 => SO6_3 RG		car n° 1 => SO6_2		car n° 2 => SO6_3	
Aller du matin				Aller du matin			
Nouâtre Ecole (Accomp)	08:05	Pussigny Bourg coll+pr	08:00	Nouâtre Ecole (Accomp)	08:05	Pussigny Bourg coll+pr	08:00
Maillé Bourg coll+prim	08:20	Ports Bec coll+pr	08:05	Maillé Bourg coll+prim	08:20	Ports Bec coll+pr	08:05
Nouâtre COLLEGE	08:28	Ports Bourg coll+pr	08:10	Nouâtre COLLEGE	08:28	Ports Bourg coll+pr	08:10
Nouâtre Ecole	08:35	Vieux Ports coll+pr	08:15	Nouâtre Ecole	08:35	Vieux Ports coll+pr	08:15
Marcilly Ecole	08:40	Marcilly Ecole coll+pr	08:20	Marcilly Ecole	08:40	Marcilly Ecole coll+pr	08:20
		Nouâtre collège	08:30			Nouâtre coll	08:25
		Nouâtre Ecole	08:35			Nouâtre Ecole	08:30
		Marcilly Ecole prim	08:40			Marcilly Ecole prim	08:38
		Maillé Ecole prim	08:50			Maillé Ecole prim	08:48
Retour fin d'après-midi				Retour fin d'après-midi			
Marcilly Ecole	16:40	Maillé Ecole prim	16:40	Marcilly Ecole	12:20	Maillé Ecole prim	12:15
Nouâtre Ecole	16:50	Nouâtre Ecole prim	15:50	Nouâtre Ecole	12:25	Nouâtre Ecole prim	12:25
Nouâtre COLLEGE	17:00	Nouâtre COLLEGE	17:00	Nouâtre COLLEGE	12:35	COLLEGE	12:35
Maillé bourg	17:10	Marcilly Ecole coll+pr	17:10	Maillé bourg	12:42	Marcilly Ecole coll+prim	12:42
		Vieux Ports coll+pr	17:20			Vieux Ports coll+prim	12:47
		Ports Bourg coll+pr	17:25			Ports Bourg coll+prim	12:53
		Ports Bec coll+pr	17:30			Ports Bec coll+prim	12:58
		Pussigny Bourg coll+pr	17:35			Pussigny Bourg coll+prim	13:03


Tous les transports sont mutualisés, à l'aller du matin,

L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2017 / 2018


ECOLE DE NOUATRE - ORGANISATION 2017/2020

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L
8h30		8h30		8h30		8h30		8h30	
8h30	ouverture école	8h30	ouverture école	8h30	ouverture école	8h30	ouverture école	8h30	ouverture école
8h40	Cours	8h40	Cours	8h40	Cours	8h40	Cours	8h40	Cours
12h		12h		12h		12h		12h	
durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20
12h	Pause +TAP	12h	Pause +TAP		12h	Pause +TAP	12h	Pause +TAP	
13h30		13h50							13h40
	TAP- AE-APC	13h50	ouverture école		13h40	ouverture école	13h40	ouverture école	
		14h	Cours		13h50	Cours	13h50	Cours	
16h20		16h20			16h20		16h20		
durée	2h50	durée	2h20		durée	2h30	durée	2h30	
16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L
18h45		18h45		18h45		18h45		18h45	

ECOLE DE MARCILLY SUR VIENNE - ORGANISATION 2017/2020

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L
8h30		8h30		8h30		8h30		8h30	
8h40	ouverture école	8h40	ouverture école	8h40	ouverture école	8h40	ouverture école	8h40	ouverture école
8h50	Cours	8h50	Cours	8h50	Cours	8h50	Cours	8h50	Cours
12h10		12h10		12h10		12h10		12h10	
durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20
12h10	Pause +TAP	12h10	Pause +TAP		12h10	Pause +TAP	12h10	Pause +TAP	
13h50		13h40							13h50
13h50	ouverture école		TAP- AE-APC		14h	ouverture école	13h50	ouverture école	
14h	Cours	16h30			14h10	Cours	14h	Cours	
16h30		durée	2h50		16h30		16h30		
durée	2h30	durée	2h50		durée	2h20	durée	2h30	
16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L
18h45		18h45		18h45		18h45		18h45	

ECOLE DE MAILLE - ORGANISATION 2017/2020

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L
8h30		8h30		8h30		8h30		8h30	
8h50	ouverture école	8h50	ouverture école	8h50	ouverture école	8h50	ouverture école	8h50	ouverture école
9h	Cours	9h	Cours	9h	Cours	9h	Cours	9h	Cours
12h20		12h20		12h15		12h20		12h20	
durée	3h20	durée	3h20	durée	3h15	durée	3h20	durée	3h20
12h20	Pause +TAP	12h20	Pause +TAP		12h20	Pause +TAP	12h20	Pause +TAP	
13h55		14h							13h55
13h55	ouverture école	14h	ouverture école			TAP- AE-APC	13h55	ouverture école	
14h05	Cours	14h10	Cours		16h35	Cours	14h05	Cours	
16h35		durée			2h25		16h35		16h35
durée	2h30	durée	2h25		durée	2h50	durée	2h30	
16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L	16h40	A&L
18h45		18h45		18h45		18h45		18h45	

